



Commission Régionale Outre-Mer SAISON 2022 / 2023

PROCÈS-VERBAL N°17

Présents : MM. Paul MERT, Lucien SIBA, Thierry LAVOL, Hugues DEFREL (C.R.A.)
Excusés : MM. Rosan ROYAN (C.D.), Willy RANGUIN, Karil POLYGONE

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

- **1/8èmes de finale (date butoir au mercredi 15 février) :**

25616034 - VILLEPINTE FC / GUYANE FC PARIS

La rencontre aura lieu le 08/02/2023 au STADE CATTRINI à 20h30.

25616038 - GRAND VIGIE FC / VILLEMOMBLE SPORTS

La rencontre aura lieu le 08/02/2023 à 20h au PARC DES SPORTS INTERDEPT. N°3 à BOBIGNY.

25616037 – PARIS 19EME ANTILLAIS – KINGDOM SPORTS

La rencontre aura lieu le 15/02/2023 à 20H au STADE JULES LADOUMEGUE à PARIS.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de KINGDOM SPORTS à transmettre avant le 03/02/2023.

25616030 – BOUGAINVILLEES AFDOM / AM. ANTIL DU 93

La Commission prend note du courriel d'AM. ANTIL. DU 93 et demande à BOUGAINVILLEES AFDOM de faire la programmation de la rencontre.

25616036 – BOIS ABBE OUTRE MER / VILLENEUVOISE ANTILLAISE A.

Courriel de BOIS ABBE OUTRE MER pour jouer la rencontre le 10/02/2023 à 20H au STADE CHARLES SOLIGNAT à CHAMPIGNY.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de VILLENEUVOISE ANTILLAISE A. à transmettre avant le 03/02/2023.

25616032 – ST DENIS RC / STE GENEVIEVE ASL

Demande de ST DENIS RC de jouer la rencontre le 09/02/2023 à 20H au STADE AUGUSTE DELAUNE à ST DENIS.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de STE GENEVIEVE ASL à transmettre avant le 03/02/2023.

Prochaine réunion : MERCREDI 08 FEVRIER 2023